

Election du Procureur général + Elections fédérales 2019

Marc-Etienne Burdet <marcchvd@gmail.com>

02:30 (il y a 17 heures)

Message aux Présidents des Partis politiques suisses : 23.09.2019

À albert.roesti, christian.levrat, petra.goessi, gerhard.pfister, regula.rytz, juerg.grossen, martin.landolt, marianne.streiff, info, denis.delareussille,

Madame, Monsieur,

Je vous donne ci-dessous le lien d'un courrier adressé à la Cheffe du Département fédéral de Justice et Police, en relation avec la très prochaine élection du Procureur général de la Confédération, mais aussi concernant les prochaines élections fédérales.

www.swisscorruption.info/mpc+elections.pdf

Manifestement, en regard des derniers articles de Presse parus, le message n'a pas passé ! Peut-être parce que le système politique suisse est trop corrompu et comme l'a si bien déclaré l'ex vice-Président du PDC suisse, parce que "**TOUT EST POURRI CHEZ NOUS**"...

Aussi, je vous transmets personnellement le message adressé à Mme la Conseillère fédérale Karin KELLER-SUTTER en vous priant de le transmettre à chacun des parlementaires de vos Partis respectifs. Le message doit également passer avant les élections fédérales, aux niveaux cantonaux.

Il n'est même pas question d'imaginer que Michael LAUBER puisse être réélu, mais il est de votre devoir, en fonction des faits dénoncés, de le faire arrêter et de le poursuivre pénalement. A défaut, vous serez pour le moins coupables au sens de l'Art. 302 CPP !

"TOUT EST POURRI CHEZ NOUS"... L'attitude de ceux qui pensent encore pouvoir réélire Michael LAUBER et qui recommandent son élection, démontre l'importance de la corruption sous la coupole fédérale. C'est le reflet de la peur de ceux qui sont impliqués dans cette corruption, de voir leur "protecteur" écarté du pouvoir, de manière à ce qu'il ne lui sera plus possible de garantir leur impunité et empêcher de mettre en lumière la plus gigantesque escroquerie de l'histoire de l'Humanité et du blanchiment d'argent qui en a résulté.

Constatons que les responsables politiques, tous Partis confondus, ont grugé le Peuple de centaines de milliards de francs qui ont échappé au fisc... Et que M. Christian LUESCHER ne vienne pas me parler d'optimisation fiscale !

J'attire tout particulièrement votre attention sur les responsabilités de chacune et chacun dans ces processus d'élections et d'information de la Population. Il vous reste une infime possibilité de sauver la situation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marc-Etienne Burdet
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 17 septembre 2019

Recommandé
Madame Karin KELLER-SUTTER
Cheffe Département Fédéral de la Justice
Palais fédéral Ouest
CH – 3003 Berne

MPC - Réélection du Procureur général Michael LAUBER Elections fédérales 2019

Madame la Conseillère fédérale,

Comment un criminel peut-il être à la tête du Ministère Public de la Confédération ?

Comme Cheffe du Département Fédéral de Justice et Police, il est de votre Devoir aujourd'hui, de mettre un terme à la mascarade qui prévaut dans le cadre de la réélection du Procureur général de la Confédération.

Comme vous pourrez en prendre connaissance dans le document joint, Michael LAUBER a été un des acteurs principaux dans l'escroquerie et le blanchiment de centaines de milliards de francs qui ont échappé au fisc suisse et il est le **complice direct des criminels soustraits à la Justice**, quelles que soient les procédures engagées contre eux.

Le document annexé démontre également qu'au-delà du Procureur général, des Institutions de la Confédération – entre autres La FINMA, La Poste suisse, les CFF, etc. – sont directement impliquées dans le crime organisé et le blanchiment d'argent dénoncés. Au surplus, des fleurons de l'économie suisse, pour ne citer que SWISSAIR et WINTERTHUR, ont aussi payé le prix fort, par leur disparition pour satisfaire les membres du crime organisé. Le blanchiment qui en a résulté, se chiffre en dizaines de milliards de francs pour ces deux seules sociétés, avec les conséquences humaines et économiques que ces situations ont engendrées.

Michael LAUBER doit non seulement être interdit de réélection, mais il doit être arrêté et placé à l'isolement, pour éviter toute collusion.

Toutes les juridictions cantonales et fédérales, sont aujourd'hui gangrénées par la corruption et le crime organisé en bande et plus aucun Justiciable dans notre Pays, ne peut se présenter devant la justice sans des risques de partialité, d'arbitraire ou de crimes judiciaires, comme nous sommes nombreux à les vivre.

Mettre un halte-là, à la réélection du Procureur général de la Confédération Michael LAUBER ne suffira pas.

Aujourd'hui, **les Suissesses et les Suisses doivent connaître la situation de crise au sein de notre système judiciaire**, et l'élection du Procureur général de la Confédération ne pourra se dérouler qu'à partir du moment où le cancer judiciaire aura été amputé.

Il en est de même du reste de l'élection des Conseiller(ère)s Nationaux et aux Etats à laquelle se présentent quelque 4'660 candidats pour 250 postes à pouvoir... C'est dire que l'attrait pour accéder à un siège et se faire corrompre est connu et toujours plus prisé !

Dans l'intérêt du Pays, de nos Institutions et de nos Concitoyen(ne)s, il serait préférable que la mise à pied du système de corruption – pour lequel le Conseil Fédéral est lourdement responsable depuis le début des années 1990 – soit ordonné par les Autorités fédérale et plus particulièrement par le Département de Justice et Police.

Aussi, compte tenu de l'urgence de la situation, c'est immédiatement que vous devez prendre les mesures pour informer la Population de la crise actuelle.

Les Parlementaires fédéraux, trop nombreux à figurer dans la base de données du blanchiment des milliers de milliards cités plus haut (royalties), ne doivent pas avoir la possibilité aujourd'hui d'élire un Procureur général qu'ils auront choisi pour les protéger, quel qu'il soit !!!

Il est impensable aussi que les Electrices et Electeurs puissent se rendre aux Urnes en octobre prochain, pour élire des Candidat(e)s au Parlement fédéral, dont ils ne soupçonnent pas que ceux-ci, pour nombre d'entre eux, sont au service de la corruption et d'organisations occultes, et agissent contre l'intérêt public.

Si vous n'agissez pas, l'évolution de la situation criminelle qui prévaut aujourd'hui se poursuivra et vous serez alors coupable au sens de l'Art. 302 CPP. Vous aurez ainsi trahi vos Concitoyennes et Concitoyens et votre Devoir de fonction. L'Etat dans son ensemble, aura alors perdu le peu de crédit que le Peuple lui accorde encore et votre responsabilité personnelle sera engagée, solidairement avec celle de l'Etat.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer et vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, en l'expression de ma considération distinguée.

Marc-Etienne Bardet

Annexe : Ment
CD Rom du Site censuré www.worldcorruption.info



Marc-Etienne BURDET

Mandataire de Joseph FERRAYÉ pour la restitution des royalties versées pour la vente des brevets d'extinction et de blocage

Plus de 3'600 milliards de dollars ont été escroqués et blanchis à partir de 1992, avec la complicité des Pouvoirs politiques et judiciaires suisses et au détriment des contribuables !

Imprimez et distribuez le Flyer

Tous les liens en bleu, sont actifs à partir du fichier pdf sur CD ou sur le lien www.swisscorruption.info/mpc+elections.pdf

La réélection du Procureur général de la Confédération Michael LAUBER engagerait la Suisse dans une Responsabilité civile de centaines de milliards de francs...

www.swisscorruption.info/lauber

Corruption politique : Comprenez pourquoi **4'660 candidats pour 250 sièges**, se présentent à l'élection au Chambres fédérales pour bénéficier d'une part du gâteau dans la corruption politique !



Ils ont été les initiateurs au niveau suisse, de l'escroquerie des royalties citées plus haut :

Voir le lien [Panama-Papers](#)



Le Site worldcorruption.info, a été censuré illégalement en Suisse par la « juge » VD Sophie KOEHLI pour protéger les criminels qui évoluent au sein des Partis politiques, de l'Administration ou encore de l'Economie. Le Site n'est accessible que par un proxy ou un VPN (voir www.censure.info pour plus d'information). L'Ordonnance de classement du MPC dirigé par Michael LAUBER, contre la plainte pénale déposée suite à cette censure abusive est un abus manifeste d'autorité pour couvrir ses complices, les auteurs des crimes dénoncés.... www.swisscorruption.info/censure/2018-10-22_plainte.pdf

Toutes les plaintes pénales déposées au MPC, ont été systématiquement classées pour ne pas perturber l'Organisation criminelle mise en place au sein de l'Etat.

Regardons la **composition de la Conférence des Procureurs suisses** (y compris les membres qui n'en font plus partie) qui soutiennent unanimement la réélection de Michael LAUBER : il faut préciser que seuls les Procureurs figurant en gras apparaissent à ce jour en contact direct avec des société ou des membres du RC liés au blanchiment des royalties.

Aebi Christian ZG, **Aubert Pierre NE**, **Bertossa Yves GE**, Bötschi Christian AR, Brodbeck Hans-Jürg SO, Brogli Hermert AI, Brunner Andreas ZH, Bugnon Geneviève JU, Burri Daniel LU, Chocomeli-Lisibach Alessia FR, Contratto Carla SZ, Cortat Valérie JU, **Cottier Eric VD**, Dubuis Nicolas VS, Fabbri Alberto BS, Fankhauser Martina SH, Fels Michel-André BE, Fluri Patrick GL, Fontana Renato GE, Fricker Christoph SO, **Gasser Fabien FR**, Grädel Rolf MPC, Graf Hans-Ruedi TG, Greter Jean-Pierre VS, Heuberger Peter AG, Horny Caroline BL, Ill Christoph SG, Imholz Thomas UR, **Jornot Olivier GE**, **Kauer Tobias MPC**, Kerner Roland BE, Kolvodouris Beatrice UR, **Lauber Michael MPC**, **Masson Camilla VD**, Nosedà John TI, Omlin Esther OW, Oppliger Beat ZH, Perugini Antonio TI, Reitberger Thomas LU, Riedi Claudio GR, Schöni Bernhard OW, Speich Dorothea GL, Stauffer Sasha BS, Sticher Peter SH, Störi Frédéric SZ,

Straub Peter SG, Sulzer Linda TG, Umbricht Philipp AG, Vonwil Alexandre NW, Waliner Robert FL, **Weber Renaud NE**, Weirich Angela BL, Werlen Bruno AR, **Wiederkehr Claudia ZH**, Winkler Christoph ZG, Wolf André NW

Je signale tout particulièrement la situation du Procureur général vaudois **Eric COTTIER**, connu pour **condamner sur la base de sa seule « intime conviction »** faisant fi des témoignages ou preuves qui relatent les faits et qui vont à l'encontre de sa volonté personnelle partielle et arbitraire.

J'ai été emprisonné le 6 juillet 2007, pour calomnie et diffamation sur plainte du Notaire genevois Pierre MOTTU, auteur des conventions qui ont permis l'escroquerie des royalties citées plus haut.

Dans le **jugement du 6 juillet 2007**, le Tribunal était présidé par Bertrand SAUTEREL (**Eric COTTIER** représentait le Ministère Public)

Le jugement précité (extrait) stipule en page 11 du document pdf, que « **L'étude du dossier Ferrayé l'a forcément amené (il parle de moi) à réaliser que le notaire Mottu n'avait jamais commis la moindre infraction. La fausseté des accusations qu'il a formulées par la suite ressortait de manière éclatante du dossier en question. C'est donc volontairement, sciemment, qu'il a proféré celles-ci [...] C'est l'intensité de sa volonté criminelle qui aggrave l'infraction** » ...

Eric COTTIER et le Président Bertrand SAUTEREL ont ainsi fourni la preuve de leur complicité envers Pierre MOTTU. Même lors du procès, SAUTEREL n'arrivait pas à faire taire le Notaire Parisien DE LA HAYE ST-HILAIRE, associé de MOTTU dans les conventions, qui déclarait avoir vu les pièces bancaires relatives à l'escroquerie des royalties... (page 2 du jugement cité ci-dessus) La place de ces « magistrats » doit être en prison !

Parlement fédéral et Commission de Justice

La Commission de Justice se compose des 17 membres suivants (12 CN – 5 CE) :

Gschwind Jean-Paul PDC JU Président, Aebischer Matthias PS BE, **Aeschi Thomas UDC ZG**, Arslan Sibel Verts BS, Berberat Didier PS NE, Bertschy Kathrin Vert Lib GL, Comte Raphaël PLR NE, **Eberle Roland UDC TG**, **Frehner Sebastian**, **Hess Lorenz PBD BE**, **Lüscher Christian PLR GE**, **Nidegger Yves UDC GE**, Rieder Beat PDC VS, Schneider-Schüttel Ursula PS FR, Schwander Pirmin UDC SZ, **Walti Beat PLR ZH**, Seydoux-Christe Anne.

Par 9 voix contre **6 et 1** abstention, la Commission judiciaire fédérale a recommandé de ne pas réélire le Procureur général Michael LAUBER.

Les **sept noms** en gras dans la composition de la Commission de Justice, sont là encore des personnes qui apparaissent à ce jour en contact direct avec des sociétés ou des membres du RC, en lien avec le blanchiment des royalties.

Ma plainte du 14 juillet 2014 déposée dans le cadre de l'affaire « **Giroud-Vins SA** » avait été jugée irrecevable par le Ministère Public de la Confédération (MPC), avant d'être classée par le Tribunal Pénal Fédéral (TPF).

Le mémoire du 24 octobre 2014, mettait déjà en évidence l'implication politique dans l'escroquerie et le blanchiment des centaines de milliards provenant des royalties FERRAYÉ.

Il faut savoir qu'au niveau du TPF, le rejet de cette plainte a été ordonné par le « Juge » **Stephan BLÄTLER**, Président de la Cour des Plaintes, un **ex Collaborateur de la Société Ernst & Young** à Zürich, qui avait créé la Société **WILDROSE Investors Group Inc c/o Mossack Fonseca & Co** à Panama.

En relation avec cette situation, il est intéressant de prendre connaissance des sociétés que gère ou a gérées depuis 1995, Me Cyrille ABECACCIS, avocat de Joseph FERRAYÉ, qui a lâché son Client en pleine procédure pour ne pas compromettre les escrocs des royalties... **Fichier ABECASSIS**

La page en construction Giroud-Vins SA nous démontre également que le **PDC**, plus encore que le **PLR** ou l'**UDC**, a été impliqué dans le blanchiment des royalties dès la levée des séquestres en 1995.

Nous estimons à plus de CHF 17 milliards le blanchiment opéré par le seul **grouding de SWISSAIR**. Rappelons que dans le Conseil d'Administration de notre Compagnie nationale – Fierté de nos Concitoyens – apparaissaient entre-autres, Micheline **CALMY-REY**, Pierre ARNOLD (Migros appartient à tout le monde...), Georges BLUM, Pierre-Yves FIRMENICH, Gerhard FISCHER (aussi à La Poste), Claudio GENERALI, Hannes GÖTZ, Rainer E. GUT (qui avait la signature individuelle sur les comptes WILDROSE), Eric HONEGGER, Andres Friedrich LEUENBERGER, **Jean-Philippe MAÎTRE**, Lukas et Fritz W. MÜHLEMANN, Paul REUTLINGER, Thomas SCHMIDHEINY, Georges Pierre SCHORDERET, Verena (Vreni) SPOERRY, Gaudenz STÄHELIN, Dieter SYZ, Jacques TURRETTINI, Wolfgang WERLÉ, etc...

Faut-il préciser que toute l'opération du grounding SWISSAIR menée par Philippe BRUGGISSER et Mario CORTI n'avait pour but que de blanchir les royalties escroquées avec le soutien du pouvoir politique, le Conseiller fédéral Kaspar VILLIGER devenu ensuite Président d'UBS en tête ?

Il en a du reste été de même avec le groupe WINTERTHUR, fleuron des Assureurs suisses, dont les membres du CREDIT SUISSE ont fait disparaître toute la fortune avant de le revendre à AXA avec la complicité de Peter SPÄLTI... Le « **suicide** » en 1994 (quand se planifiait le blanchiment des royalties) du belge **Michel CLERCKX**, Directeur général du Groupe WINTERTHUR pour l'Europe, restera pour moi toujours une énigme. Au travers de discussions privées avec lui, j'avais compris qu'il n'aurait jamais laissé disparaître le Groupe Winterthur, d'autant moins de la manière dont Peter SPÄLTI l'a fait !!!

Révélations du vice-Président du **PDC** Suisse Dominique DE BUMAN



Le 24 mai 2006 DE BUMAN révélait dans la Presse : « **La société est complètement pourrie. Cela ne fonctionne que par les petits copains. Il y a des problèmes partout. La société fribourgeoise n'est pas exempte d'histoires de corruption ou de copinage** ». [...] « **J'ai eu vent de certaines choses qui ont été couvertes, c'est vrai, je le sais** ». **Je sais que les Autorités sont complètement corrompues, mais ça ne s'arrête pas là. Si je dénonçais tout ce que je sais, la SUISSE entière tremblerait...**

Si nous comprenons aujourd'hui seulement de quoi parlait DE BUMAN en 2006, nos Politiciens quant à eux connaissent depuis très longtemps (début des années 1990) la situation de corruption qui prévaut en Suisse. Sur ce cas précis, il suffit de consulter le fichier [pdf de son frère Jean-Luc DE BUMAN](#), pour se convaincre avec certitude de l'implication du Conseiller National dans le crime organisé en bande, sous contrôle de la Franc-Maçonnerie. [Voir aussi la plainte du 30 octobre 2017](#).

Voir aussi le [dossier Giroud-Vins SA](#) et la succession de membres dirigeants ou importants du Parti, tous liés au blanchiment des royalties. Présidents et vice-Présidents depuis 1991, gèrent le blanchiment des royalties et sont coupables au sens de l'Art. 260^{ter} CP ou de l'Art. 302 CPP.

Les responsables au 1^{er} stade de l'escroquerie sont aussi **PLR**

Le fait que le **vice-Président du PDC** suisse Dominique DE BUMAN ait fait les révélations ci-dessus, n'est pas le fruit du hasard ! Avec le **PLR** et l'**UDC**, le **PDC** sont les trois Partis les plus corrompus de Suisse, en d'autres mots, des membres de ces Partis représentent la grande majorité des individus figurant dans notre base de données sur le blanchiment des royalties.

Le Notaire genevois Pierre MOTTU qui a rédigé les conventions qui ont permis l'escroquerie de centaines de milliards est un **PLR**, tout comme Me Marc BONNANT qui avait rédigé la plainte FERRAYÉ du 29 janvier 1996 qui avait permis le séquestre des fonds escroqués initialement. Il en est de même de Dominique WARLUZEL, co-auteur de la plainte précitée. Il faut savoir que c'était aussi Charles PONCET

– il était alors associé de **Christian LUESCHER (Commission fédérale de Justice)** – qui avait conseillé à Joseph FERRAYÉ de s’adresser à Me BONNANT pour lancer la procédure de plainte. Et il ne faut pas oublier bien sûr Martine BRUNSCHWIG-GRAF aux commandes des Finances de Genève lorsque les droits de timbres ont été encaissés. Elle était aussi vice-Présidente de la Fondation WILSDORF au côté de Pierre MOTTU. WILSDORF est propriétaire de ROLEX et c’est à ce moment-là que ROLEX a construit sa forteresse...

Combien de fois avons-nous entendu **Christian LUESCHER** argumenter que l’optimisation fiscale était légale alors que dans les faits, il s’agit purement de blanchiment d’argent dans la majorité des cas. Qui est suffisamment naïf pour imaginer que les CHF 264 millions rapatriés par le « AMMANN Group » en 2014, étaient l’équivalent d’une optimisation fiscale ? Il avait été Administrateur de SBG/UBS au moment où celle-ci escroquait les royalties. Il en était du reste de même de **Christoph BLOCHER** qui a fait construire à ce moment-là **117 usines chimiques en Chine...**

En 2019, **Christian LUESCHER** est vice-Président de la Commission fédérale de Justice. C’est tout simplement du n’importe quoi... !!!

Pierre MAUDET PLR

Pierre MAUDET aurait rencontré par hasard le Prince d’Arabie Saoudite dans un hall d’aéroport d’Abu Dhabi et aurait été invité par ce dernier... hahahahaha ! C’est vraiment prendre les Citoyens pour des Cons !

La société ARAMCO (Arabian American Company) est une société détenue à 100 % par la famille SAOUD, famille qui règne sur l’Arabie Saoudite sous la direction dictatoriale du Prince Mohammed ben Salmane Al Saoud (MBS).

La vente des brevets **d’extinction** et **de blocage**, autant au KOWEIT pour l’extinction des 1’164 puits explosés lors de la fuite de Saddam HUSSEIN, que lors de la vente à tous les Pays pétroliers, avait été confiée **selon cet accord, à ARAMCO** sous contrôle du Gouvernement français...

Au surplus, qu’on m’explique aussi pourquoi le **Président de la Interkantonale Polizeischule** Thomas ZUBER, figurait au **RC d’ARAMCO AG** Zürich Feusisberg...

Guillaume BARAZZONE PDC

Le membre du Conseil administratif de la Ville de Genève BARAZZONE a lui aussi été reçu dans la Shams Tower, zone exclusive du circuit automobile d’Abu Dhabi, où le gotha des Emirats reçoit ses invités de marque, pas tous forcément très fréquentables. Notamment le premier ministre tchéchène Ramzan Kadyrov, le président du Gabon Ali Bongo, le président du Rwanda Paul Kagame et bien d’autres. Guillaume Barazzone était en compagnie de Diego Aponte, patron du **géant maritime MSC** dont le siège est installé à Genève et **directement impliqué dans le blanchiment des royalties...** Le même patron qui avait ramené **Pierre MAUDET** dans son jet privé lors d’un voyage à Téhéran.

Et n’oublions pas que l’ancien Procureur genevois Daniel ZAPPELLI **PLR** s’était lui aussi installé à Dubaï au terme de son mandat à Genève.

Il faut être absolument aveugle pour ne pas voir dans ces rencontres, des liens de gestion du blanchiment des royalties escroquées à Genève avec l’aide de la Mafia politique de l’époque, mais qui perdurent aujourd’hui.

UDC – 28 % du Peuple suisse sont des Citoyens trompés

28 % des votants ignorent – pour leur grande majorité – que leur Parti a été fondé et financé par une escroquerie gigantesque et que des centaines de milliards ont échappé aux Caisses publiques !

Il n’est pas nécessaire de développer plus en détail cette situation ici, le **dossier BLOCHER** est suffisamment documenté pour en faire la démonstration. Quel patriotisme M. BLOCHER !

Mais relevons quand même la présence dans la Commission de Justice à nouveau, du genevois UDC Yves NIDEGGER, du zougois UDC Thomas AESCHI et du thurgovien UDC Roland Marcel EBERLE. Il est vrai qu'ils figurent avec des implications à différents niveaux dans notre base de données, mais il est certain qu'ils sont là pour garantir l'impunité de Christoph BLOCHER en premier lieu.

Compte tenu du résultat du vote contre la réélection du Procureur général de la Confédération Michael LAUBER, on ne peut que constater que ceux qui ont recommandé cet individu pour sa réélection, ne défendent en aucun cas les intérêts du Peuple et des Justiciables.

Le Parti socialiste (PS) pas aussi propre qu'on le souhaiterait

Soit, le PS n'est pas en reste au niveau politique et souvenons-nous de l'ascension politique fulgurante de Micheline CALMY-REY que nos Merdias contrôlés par le Crime Organisé en bande, continuent à mettre en scène régulièrement. L'ex-Conseiller Fédéral socialiste Mortiz LEUENBERGER n'est pas non plus en reste...

Le Président Suisse du PS Christian LEVRAT, apparaît comme clean en regard de notre base de données, même si un bémol subsiste concernant un éventuel lien de famille avec un certain Thierry Camille LEVRAT. Les sociétés au RC desquelles il apparaît, ont activement contribué à l'escroquerie des royalties et assurément à leur blanchiment.

Il y a aussi la vaudoise Géraldine SAVARY qui avait reçu le mémoire FERRAYÉ en 2006 et n'a jamais pris la peine de s'intéresser à un dossier qui a fait perdre des centaines de milliards aux caisses fédérales, sous forme d'impôts. Mais on sait maintenant qu'elle était en contact et voyageait avec des Chefs d'entreprises dont certains membres inscrits au RC sont indubitablement liés au blanchiment des royalties.

Les Verts sont-ils aussi propres dans l'éthique qu'ils souhaiteraient l'être dans l'écologie et le Climat ?

Comme on vient de le voir, si Géraldine SAVARY avait reçu le dossier et n'y avait pas donné suite, il n'en a pas été de même du Président actuel du groupe parlementaire « Les Verts » Roger NORDMANN, qui avait refusé le colis dans lequel le dossier de 200 pages lui était transmis... Il est le fils d'Ursula NORDMANN, ex Juge fédérale qui a largement contribué à l'escroquerie du patrimoine BURDET, par le rejet complice de recours adressés à la plus haute Cour, contre des jugements de Magistrats arbitraires, agissant en faveur de Fonctionnaires corrompus... La RTS n'a pas manqué d'encenser cette ex-avocate et juge fédérale arbitraire, dans son 19³⁰ du samedi 14 septembre 2019...

Ueli LEUENBERGER m'avait reçu en 2007 dans son appartement de Genève et lors de cet entretien, il avait montré son étonnement sur le comportement de la magistrature genevoise et fédérale sur l'affaire des royalties. Il s'était engagé à intervenir au niveau fédéral, puisqu'il siégeait alors au Conseil National.

Avec le recul, je pense que son étonnement était feint, puisqu'il ne pouvait pas méconnaître le dossier des royalties. Il était Conseiller municipal de Genève au moment de l'escroquerie des royalties et avait été Député au Grand Conseil de 2001 à 2003 lorsque le blanchiment battait son plein.

Dans tous les cas, Ueli LEUENBERGER ne nous a plus jamais recontactés, mais quelques mois après avoir reçu le mémoire de l'affaire, il était nommé Président suisse de « Les VERTS » ...

Avec les centaines de milliards que les Caisses de l'Etat auraient pu engranger sur l'imposition des royalties, il y aurait eu les moyens pour tous les Partis, de prendre des mesures pour lutter en faveur de l'environnement et du Climat...

Le résumé concis qui précède, nous démontre qu'il n'y a plus rien à attendre d'un quelconque Parti politique, que tous les candidats qui se présentent ne visent qu'un seul but, défendre des intérêts personnels, souvent contre les intérêts publics. Ceci tout parti confondu, je le répète.

C'est bien pour cette raison que pour les prochaines élections fédérales, 4'660 candidats vont soumettre leur candidature pour tenter d'obtenir le graal qui leur permettra de participer ouvertement à cette corruption en bande organisée.

Dominique DE BUMAN avait raison : « Tout est pourri chez nous ! »

FINMA

Avant d'être dirigée par Mark BRANSON **PLR**, la FINMA était sous la direction d'Anne HÉRITIER-LACHAT, entre-autres vice-Présidente de la Société genevoise de Droit et de Législation, de l'AGDA Association genevoise du Droit des Affaires ou encore de la Fondation Valorisation des Actifs de la Banque Cantonale de Genève, l'une des plus grosses opérations de blanchiment des royalties.

Quant à Mark BRANSON, est-il utile de rappeler qu'il est Directeur de la FINMA (Autorité de surveillance financière Suisse) depuis 2010 et qu'il a suivi toute la filière du blanchiment des royalties... Mark BRANSON était en activité c/o CREDIT SUISSE à Londres au moment de la levée des séquestres sur les royalties en 1995, alors que le blanchiment commençait à grande échelle. Il a poursuivi son activité auprès de SBC Warburg (UBS) dès 1997 – très impliquée dans le blanchiment – pour rejoindre ensuite le siège d'UBS SA à Zürich, banque issue de la fusion **SBS/SBV – SBG/UBS**.

Censure du Site Worldcorruption.info

[Plainte pénale du 13 février 2017](#)

[Plainte pénale du 22 octobre 2018](#)

Le fait que la censure du Site Worldcorruption.info soit toujours active après le dépôt des deux plaintes accessibles par les liens précités, démontre la violation évidente de la Constitution Fédérale, par l'absence absolue de séparation des Pouvoirs.

Au surplus, ces deux plaintes confirment la complicité entre les membres des Pouvoirs politiques auxquels sont complices les membres des Pouvoirs judiciaires.

Une Oligarchie occulte a donc substitué ses règlements à l'Etat de Droit en Suisse !

Réserves civiles

Dès lors, en fonction des faits relatés plus haut, il faut comprendre que nos Politiciens sont systématiquement en conflit d'intérêt et qu'ils optent TOUJOURS en faveur de leurs intérêts personnels et de ceux de l'institution dès lors criminelle à laquelle ils ont adhéré (Clubs de services, Franc-Maçonnerie, etc.).

Lors d'élections en Valais, le **Conseiller National Philippe NANTERMOT **PLR**** avait clairement exprimé **ce pouvoir totalitaire dont abusent les « politiciens »** de nos jours. Alors que Daniel CONUS distribuait des flyers sur le marché de Monthey où les Partis tenaient des stands, NANTERMOT l'avait agressé verbalement en ces termes : **« Arrête de nous emmerder, on vous a déjà fait mettre en prison une fois, on peut recommencer. C'est nous qui commandons les juges » ... !**

Nous avons ainsi la certitude que par le Serment qu'ils prêtent à des entités occultes et anticonstitutionnelles, nos Élus n'ont plus aucune autonomie personnelle ou pouvoir de décision indépendante. Ils trahissent dès lors systématiquement leur Devoir de fonction et se rendent coupables au sens des Art. 260^{ter} CP et 302 CPP. Ils engagent leur responsabilité personnelle et celle de l'Etat !

Non seulement des Citoyens – beaucoup trop nombreux – sont Victimes de ces comportements inappropriés, mais l'Etat encourage ces comportements dans les Institutions, comme on l'a vu plus haut.

Ainsi et dans le cadre du mandat qui m'a été conféré par M. Joseph FERRAYÉ, je dépose formellement auprès du Département Fédéral de la Justice, par sa Cheffe Mme Karin KELLER-SUTTER, avec mission de transmettre à l'Autorité compétente, des réserves civiles contre tout élu(e), Fonctionnaire, Magistrat(e) ou toute personne occupant une fonction publique, à titre personnel et individuel, solidairement entre elles et avec l'Etat. Ceci pour toute participation à un crime organisé en bande Art. 260^{ter} CPS ou en cas de violation de l'Art. 302 CPP relatif à l'obligation de dénoncer, dans le cadre de l'escroquerie et du blanchiment des royalties, mais aussi pour les fausses accusations et condamnations dont j'ai été Victime.

Ces mêmes réserves civiles sont déposées formellement à l'encontre de toute personne physique ou morale qui aurait participé directement ou indirectement à l'escroquerie des royalties ou au blanchiment des fonds escroqués, à titre personnel et individuel, solidairement entre elles et avec l'Etat.

La responsabilité de la Confédération qui ne prendrait pas toutes les mesures pour rétablir la situation et permettre que nous prenions le contrôle des royalties sans délai, pourrait se chiffrer en milliers de milliards de francs.

Elections 2019

La responsabilité et le Devoir de la Confédération est d'informer la Population de la situation de corruption qui règne dans notre Pays, avant que les électeurs ne reçoivent les listes de Candidats pour les fédérales de 2019.

Les Citoyens qui vont se rendre aux Urnes, doivent connaître en détails les éventuelles implications dans le crime organisé, des candidats qu'ils vont élire, ceci d'autant plus qu'ils devront assumer des éventuelles responsabilités civiles pour lesquelles l'Etat sera poursuivi.

Il est primordial aussi que les Candidats qui vont se présenter à l'élection ou à une réélection, aient connaissance du fait que leur prestation de Serment après élection, engagera directement leur responsabilité personnelle et individuelle dans les réserves civiles citées plus haut.

Les Candidats qui sont d'ores et déjà connus pour leur participation au blanchiment des royalties, doivent être interdits d'éligibilité.

Les cas de **Yannick BUTTET et des autres politiciens** qui ne se font élire que pour abuser du système fédéral, ne doivent plus pouvoir se produire ?

Les dossiers de tous les élus vont être scrutés avec attention en fonction de notre base de données liée au blanchiment des royalties et les plaintes pénales vont pleuvoir contre tout élu dont l'implication pourra être démontrée.

Démarches pénales

Il est évident que les faits cités plus haut ou dans les liens Internet accessibles à partir de là, font état de nombreux crimes qui doivent être poursuivis d'office. Les arrestations utiles et nécessaires pour empêcher toute collusion doivent être ordonnées.

Toute violation de l'Etat de Droit dans ce contexte engagera la responsabilité personnelle et individuelle des personnes responsables qui ne respecteront pas leur Devoir de fonction et compromettront le but visé, à savoir la prise de contrôle de tout ce qui a été financé par l'escroquerie et le blanchiment des royalties.

Fait à Yverdon-les-Bains le 17 septembre 2019

Marc-Etienne Burdet